

VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ

SEANCE DU VINGT-QUATRE MAI DEUX MILLE VINGT DEUX à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 19

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 22

Convoqués le :
18/05/2022

Étaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjoint au Maire. Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Virginie GELLENONCOURT, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michèle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

Étaient absents et excusés : Monsieur Léo KANNY, Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Farès CHABI, Madame Rachel NICOLAS, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Clément CONROUX,

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Monique SCHALLER, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel SCHALLER

Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Bernadette LAPAQUE.

Madame Valérie BOHR, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Dominique LANCERON.

Secrétaire de séance : Madame Bernadette LAPAQUE

=====

POINT 2022-35- Revalorisation Quotients Familiaux – Service jeunesse

Rapporteur : Bernadette LAPAQUE

Dans le cadre de la revalorisation de 2% des budgets scolaires et des tarifs périscolaires, des mercredis éducatifs et des accueils de loisirs durant les vacances scolaires, il est proposé pour tous ces services jeunesse de revaloriser les tranches de quotients familiaux (Q.F.) de la façon suivante :

Tranches de Q.F. actuelles :

De 0 € 400 €	De 401 € à 800 €	801 € et plus
Tarif -30%	Tarif -12%	Tarif de base

Tranches de Q.F. proposées :

De 0 € à 600 €	De 601 € à 1200 €	1201 € et plus
Tarif -30%	Tarif -12%	Tarif de base

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer les quotients familiaux mensuels ci-dessus,

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 24/05/2022

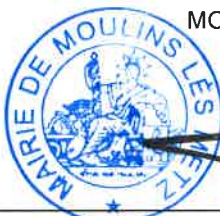
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20220524-2022-35-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2022

Affichage : 25/05/2022



Le Maire,
Jean BAUCHEZ